

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Communauté de Communes du Territoire de Luneville à Baccarat
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant inférieur à 90 000 euros HT
Référence :	2025_002PI
Date de mise en ligne :	Le mardi 14 janvier 2025 à 11:00:01
Date de clôture :	Le lundi 17 février 2025 à 12:00:00
Titre :	ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DU PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE SITE DE L'AÉRODROME DE CHANTEHEUX-CROISMARE

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[22/01/2025 à 08:24:24] Bonjour,
Le MO est-il accompagné par un AMO qui assure les conseils relatifs à la procédure d'évaluation environnementale et sa saisine, assure les réunions nécessaires, est présent en COPIL ?
Cordialement

[22/01/2025 09:04:43] Bonjour,

L'équipe de suivi de l'étude et de ses rendus est précisée page 9 du CCTP.

Cordialement

[22/01/2025 à 08:23:54] Bonjour,
Qui assure la réalisation du mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale ?
Cordialement

Questions / Réponses

[22/01/2025 09:04:10] Bonjour,

A l'issue de la réponse de l'Autorité environnementale, la collectivité et le porteur de projet assurerons la réalisation du mémoire de réponse. En revanche le candidat est bien en charge de la réalisation du résumé non technique de l'étude et de ses résultats.

Cordialement

[22/01/2025 à 08:23:25] Bonjour,

Qui assure la compilation de tous les livrables attendus par le MO dans le cadre de cette mission et les complète pour en faire une seule étude d'impact à déposer avec le permis de construire ?

Cordialement

[22/01/2025 09:03:38] Bonjour,

La compilation est assurée par le candidat. Le MO sera chargé de déposer l'étude avec complément si nécessaire au moment du dépôt du permis de construire en justifiant de ses choix.

Cordialement

[22/01/2025 à 08:23:09] Bonjour,

Qui est en charge du bilan de GES pour le projet ?

Cordialement,

[22/01/2025 09:02:40] Bonjour,

Pour l'heure, La collectivité dispose des terrains et souhaite à l'issue de l'étude d'impact lancer un AMI pour la partie identifiée en revente et un appel d'offre pour la partie en autoconsommation collective. L'étude d'impact à transmettre a pour but de se prémunir et de conditionner l'AMI. S'il s'avère qu'un bilan de GES du projet est nécessaire, celui-ci sera réalisé à posteriori.

Cordialement

[22/01/2025 à 08:22:51] Bonjour,

les prestations attendues par le candidat comprennent-elles des études de zones humides et paysagère (avec ou sans photomontages) ?

Cordialement,

[22/01/2025 09:02:03] Bonjour,

Les prestations attendues comprennent bien l'étude

Cordialement

Questions / Réponses

[22/01/2025 à 08:22:35] Bonjour,
les prestations attendues par le candidat comprennent-elles une étude faune-flore-habitats 4 saisons ?
Cordialement

[22/01/2025 09:01:32] Bonjour,

Les prestations attendues comprennent bien l'étude faune-flore-habitats 4 saisons.

Cordialement

[21/01/2025 à 10:02:57] Bonjour,
Est-il possible d'obtenir le pré-diagnostic qui a été réalisé, afin de pouvoir réaliser une proposition méthodologique et financière la plus précise en fonction des conclusions de celui-ci et de ce qui a déjà été réalisé ?
Merci.

[21/01/2025 10:33:47] Bonjour,

Réponse : pour l'heure il n'existe aucun pré-diagnostic. La collectivité souhaite à l'issue de cette étude d'impact lancer un AMI, le but de la collectivité est de se prémunir et de conditionner notamment l'AMI.

Bien cordialement.

[21/01/2025 à 10:02:30] Bonjour,
Le terrain de l'aérodrome, notamment son entretien, est-il réalisé par la COM-COM ou y a-t-il un agriculteur qui utilise les tontes pour faire du fourrage ?

[22/01/2025 09:05:33] Bonjour,

Il existe une convention actuellement avec un agriculteur pour du fauchage et mise en culture de maïs. La culture se situe sur la zone potentielle d'implantation des panneaux à l'heure actuelle. Dans le cadre du projet il est également prévu qu'un agriculteur du territoire bénéficie des tontes pour le fourrage.

Cordialement

[21/01/2025 à 10:02:02] Bonjour,
La gestion des panneaux photovoltaïques, une fois la construction terminée, a-t-elle vocation à rester à la charge de la COM-COM (propriété publique) ou sera-t-elle remise à un exploitant privé ?

Questions / Réponses

[21/01/2025 10:34:36]

Bonjour,

La collectivité souhaite à l'issue de cette étude d'impact lancer un AMI sur la partie en revente et un appel d'offre sur la partie en autoconsommation. Le but de la collectivité est de se prémunir et de conditionner notamment l'AMI mais également d'anticiper sur la constitution d'un futur permis de construire dans le cadre de ce projet.

Cordialement

[21/01/2025 à 08:01:50] Bonjour,

- * les prestations attendues par le candidat comprennent-elles une étude faune-flore-habitats 4 saisons ?
- * les prestations attendues par le candidat comprennent-elles des études de zones humides et paysagère (avec ou sans photomontages) ?
- * qui est en charge du bilan de GES pour le projet ?
- * qui assure la compilation de tous les livrables attendus par le MO dans le cadre de cette mission et les complète pour en faire une seule étude d'impact à déposer avec le permis de construire ?
- * qui assure la réalisation du mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale ?
- * le MO est-il accompagné par un AMO qui assure les conseils relatifs à la procédure d'évaluation environnementale et sa saisine, assure les réunions nécessaires, est présent en COPIL... ?

D'avance merci pour votre retour,

Bonne journée,

Cordialement

Questions / Réponses

[22/01/2025 08:59:52] Bonjour,

* les prestations attendues par le candidat comprennent-elles une étude faune-flore-habitats 4 saisons ?
Les prestations attendues comprennent bien l'étude faune-flore-habitats 4 saisons.

* les prestations attendues par le candidat comprennent-elles des études de zones humides et paysagère (avec ou sans photomontages) ?

Les prestations attendues comprennent bien l'étude

* qui est en charge du bilan de GES pour le projet ?

Pour l'heure, La collectivité dispose des terrains et souhaite à l'issue de l'étude d'impact lancer un AMI pour la partie identifiée en revente et un appel d'offre pour la partie en autoconsommation collective. L'étude d'impact à transmettre a pour but de se prémunir et de conditionner l'AMI. S'il s'avère qu'un bilan de GES du projet est nécessaire, celui-ci sera réalisé à postériori.

* qui assure la compilation de tous les livrables attendus par le MO dans le cadre de cette mission et les complète pour en faire une seule étude d'impact à déposer avec le permis de construire ?

La compilation est assurée par le candidat. Le MO sera chargé de déposer l'étude avec complément si nécessaire au moment du dépôt du permis de construire en justifiant de ses choix.

* qui assure la réalisation du mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale ?

A l'issue de la réponse de l'Autorité environnementale, la collectivité et le porteur de projet assurerons la réalisation du mémoire de réponse. En revanche le candidat est bien en charge de la réalisation du résumé non technique de l'étude et de ses résultats.

* le MO est-il accompagné par un AMO qui assure les conseils relatifs à la procédure d'évaluation environnementale et sa saisine, assure les réunions nécessaires, est présent en COPIL... ?

L'équipe de suivi de l'étude et de ses rendus est précisée page 9 du CCTP.

Cordialement

[15/01/2025 à 09:42:20] Bonjour,

Est-il attendu la réalisation, d'inventaires faune-flore, d'une étude de ruissellement, d'une étude paysagère (photomontages) et d'éblouissement, ou autre études spécifiques pour intégration à l'étude d'impact ou celles-ci sont-elles prévues par ailleurs?

Cordialement.

Questions / Réponses

[15/01/2025 14:13:33] Bonjour,

Le présent CCTP précise dans la mission n°1 analyse de l'état initial de l'environnement comprenant bien l'inventaire des éléments de richesses naturelles et les espaces naturels agricoles, forestiers, maritimes ou de loisirs :

- Valider et, le cas échéant, préciser le champ d'investigation (aires d'études, composantes de l'environnement) identifié par le pré-diagnostic environnemental et transcrit de manière formelle dans le cadrage préalable ;
- Regrouper, pour chaque composante de l'environnement, les données nécessaires à l'évaluation environnementale du projet ;
- Identifier les enjeux environnementaux du territoire qui pourront subir des effets directs ou indirects du projet d'installation photovoltaïque ;
- Proposer une hiérarchisation des enjeux environnementaux qui risquent d'être concernés par le projet.

L'analyse de l'état initial du site et de son environnement doit se fonder non seulement sur des données documentaires et bibliographiques, mais également s'appuyer sur des investigations de terrain qui seront approfondies progressivement en même temps que le projet technique sera affiné. Il est donc bien attendu un inventaire des éléments suivants :

- Le milieu physique (climatologie, topographie et géomorphologie, géologie et hydrogéologie, hydrographie et hydrologie de surface, risques naturels majeurs) ;
- Les milieux naturels (faune, flore, habitats, fonctionnalités écologiques) ;
- Le paysage et le cadre de vie ;
- Les activités humaines et socio-économiques.

Informations page 12 à 14 du CCTP.

Concernant le paysage, les éléments sont également précisés page 13 du CCTP, b. Mission 2 : Analyse des impacts du projet sur l'environnement.

Au vu de la caractérisation du site (aérodrome) une analyse d'éblouissement sera éventuelle réalisée a posteriori de l'étude d'impact en fonction des choix retenus par le porteur de projet et notamment choix des panneaux. Elle n'est pas comprise dans l'étude d'impact demandée.

Cordialement